

GENAPPE

LE JOURNAL OFFICIEL DE LA VILLE - FÉVRIER 2023



ER: Gérard Couronné, Bourgmestre - 3, Espace 2000 - 1470 Genappe

Mensuel - Ne paraît pas en juillet et août

EN MARS
LEZ'ARTS POUR
TOUS

P. 4

ILS S'OCCUPENT
DE VOS DEUX
ROUES

P. 5

CLAUDE SEMAL
EN CONCERT

P. 6

GAL : RÉPONDEZ
À L'APPEL

P. 8

JUST ON
WEB

P. 9

TRAVAUX :
QUEL BILAN !

P. 11

ENQUÊTE :
PAROLES DE
SENIORS

DÉCOUVREZ L'ARTICLE EN PAGE 12





LE MOT DU BOURGMESTRE



Gérer une commune, c’est prendre des décisions, arbitrer, répartir nos moyens pour assurer les différents services aux citoyens : certains de ces services sont obligatoires comme délivrer les documents de population et d’état civil, ramasser les déchets, entretenir et éclairer les voiries, ... D’autres sont plus « à la carte » et intéresseront plus ou moins, selon les affinités de chacun mais ils concourent tous à l’épanouissement des personnes. Comme d’habitude, les pages du Journal de Genappe en sont une parfaite illustration !

Gérer une commune, c’est aussi anticiper, prendre les décisions aujourd’hui pour un impact parfois dans plusieurs années.

Gérer une commune, c’est une responsabilité partagée entre un collège et un conseil communal. C’est aussi une collaboration avec des intercommunales, des communes voisines, des services de secours et des autorités de tutelle.

En cette matière, nous sommes parfois bien déçus de voir certaines décisions de nos autorités de tutelle : nous venons de recevoir une réponse négative après une demande de subside auprès de l’ONE pour l’ouverture d’une nouvelle crèche alors que nous comptons actuellement 242 demandes de places en crèche auxquelles nous ne pouvons pas répondre, au désespoir de tous ces parents qui doivent reprendre le travail sans avoir de solution de garde pour leur jeune enfant.

Autre exemple : dans le dossier de la rue de Ways, aussi tristement connu qu’interminable, nous avons sollicité un rendez-vous auprès du Ministre wallon des Infrastructures et de la Mobilité pour demander que les travaux de réparation de la rue de Ways, qui est une route régionale, puissent démarrer, en cofinancement entre la Région et la Ville sans reconnaissance de responsabilité.

Deux mois après l’envoi de ce courrier, après des rappels écrits et téléphoniques du Bourgmestre et d’un Conseiller communal, nous n’avons pas encore reçu le moindre accusé de réception, ni aucune date de réunion encore moins un engagement !

Nous ne nous décourageons pas et continuons à intervenir auprès de la Région Wallonne pour que les travaux de réfection de la rue de Ways puissent démarrer avant la fin de l’expertise judiciaire toujours en cours. Mais, vous le comprendrez, il nous est impossible de donner un délai pour voir la rue de Ways réouverte à la circulation.

Gérer une commune, c’est faire face à des difficultés mais heureusement, c’est aussi partager de profondes satisfactions. Le dynamisme, la convivialité, la participation, la diversité des activités proposées pour tous, des plus jeunes aux seniors sont la preuve vivante que vous, citoyens de Genappe, êtes des personnes prêtes à s’engager, à donner de leur temps, à entrer en contact, à s’ouvrir l’esprit, ...

Une vraie richesse pour toute la population de Genappe !

Gérard Couronné
Bourgmestre



AFFAIRES GÉNÉRALES

DEUX PLACES DISPONIBLES À L'ÉCOLE DES DEVOIRS

« L’Arc-en-Ciel » a repris des activités le 9 janvier 2023. Les lundis, mardis et jeudis scolaires de 15h15 à 17h00, dans les locaux de la maison Galilée située sur la Plaine communale 2 à Genappe.

En développant à la fois des activités de soutien scolaire et des activités d’animations, l’école des devoirs contribue à l’épanouissement des enfants. Elle est par ailleurs reconnue et agréée par la Communauté française.

Il reste deux places disponibles pour accueillir et accompagner vos enfants. N’hésitez pas à contacter la Ville de Genappe. Madame Virginie Limon Coordinatrice ATL - 067/79.42.44



AFFAIRES GÉNÉRALES

DES BÉNÉVOLES POUR SÉCURISER LA TRAVERSÉE DES ÉCOLIERS

Pour l’école communale de Bousval

Le bénévole aura pour missions de sécuriser la traversée des enfants et des familles sur les passages piétons aux entrées et sorties d’écoles, de stopper le trafic lors de l’approche des enfants et de sensibiliser les enfants aux règles de sécurité pour traverser la chaussée.

Jours d’intervention

Les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h à 8h45 et/ou de 15h15 à 15h45.
Le mercredi de 8h à 8h45 et/ou de 12h15 à 12h45

Renseignements :

Affaires générales :
virginie.limon@genappe.be
067/79.42.44



ENSEIGNEMENT

ÉPHÉMÉRIDE DE NOS ÉCOLES COMMUNALES

Les activités prévues en février et en mars 2023

Ecole communale de Baisy-Thy

Souper boulettes au profit des classes de neige : le 11 mars 2023
Classes de neige : du 24 mars au 2 avril 2023.

Ecole communale Espace2000

Fête du Printemps : le 25 mars 2023.

Ecole communale de Loupoigne

Walking diner le 16 février 2023

à partir du 18h

Classes vertes pour toutes les primaires du 27 mars au 31 mars 2023.

Ecole communale de Ways

Fancy Fair le 18 mars 2023 : Spectacle à 10h - Repas prévu à midi.
Classes vertes pour les 5ème et 6ème primaires du 6 février au 10 février 2023.

Ecole communale de Bousval

Classes de mer pour toutes les primaires du 15 mars au 17 mars 2023.



**SERVICE POPULATION - ETAT CIVIL :
ACTE DE MARIAGE, COMPOSITION
DE MÉNAGE, CERTIFICAT DE VIE...
DÉCOUVREZ NOTRE E-GUICHET
SUR GENAPPE.GUICHET-CITOYEN.BE/
DEMARCHES/**



COLLÈGE COMMUNAL



Gérard COURONNÉ
Bourgmestre

Permanences: À l'Hôtel de Ville, le jeudi de 16h à 18h et le samedi de 10h30 à 12h sur rendez-vous: 067/79.42.48 - 0475/42.70.17 gerard.couronne@genappe.be

Attributions: Etat-civil, Sécurité, Police, Partenariat Locaux de Proximité (PLP), Personnel, Finances et budget, Economie, Coordination dans l'exécution du Plan Stratégique Transversal et de la déclaration de politique générale, GAL (groupe d'action locale), Plan Communal de Développement Rural (PCDR), Information et communication, Cultes, Laïcité, Commune hospitalière



Stéphanie BURY
1^{ère} Echevine

Permanences: À l'Hôtel de Ville, le jeudi de 15h30 à 17h30 ou sur rendez-vous: 067/79.42.06 - 0477/46.72.14 stephanie.bury@genappe.be

Attributions: Enseignement, ATL (Accueil extrascolaire), Ecoles des devoirs, Petite enfance, Conseil Communal des enfants, Place aux enfants, PCS (Plan de Cohésion Social), Agriculture, Participation citoyenne et volontariat, Jumelage, Egalité des chances, Santé, Informatique, Transition Numérique et Smart City



Carine MESSENS
2^{ème} Echevine

Permanences: À l'Hôtel de Ville, le jeudi sur rendez-vous: 067/79.42.04 - 0474/97.63.43 carine.messens@genappe.be

Attributions: Urbanisme, Aménagement du territoire, Rénovation urbaine, Mobilité



Hector TUBIERMONT
3^{ème} Echevin

Permanences: À l'Hôtel de Ville, le jeudi de 18h30 à 19h30 ou sur rendez-vous: 067/79.42.03 - 0475/82.05.23 hector.tubiermont@genappe.be

Attributions: Sports, Gestion des installations sportives et infrastructures de quartier, Festivité et gestion du matériel, ASBL des salles communales, Seniors, Repair café, Bien-être animal, Entretien des bâtiments communaux



Benoît HUTS
4^{ème} Echevin

Permanences: À l'Hôtel de Ville, le jeudi de 17h30 à 18h30 ou sur rendez-vous: 067/79.42.05 - 0474/79.76.96 benoit.huts@genappe.be

Attributions: Mouvements de jeunesse et Maison des jeunes, Plaines de vacances, Eté solidaire, Bibliothèques, Tourisme, Commerce, Emploi, Associations patriotiques, Intergénérationnel, Territoire de mémoire, Petit patrimoine populaire et historique, Environnement et transition environnementale, Gestion des cours d'eau et dossiers inondations, Aménagement et entretien des espaces verts



Rembert VAN DAMME
5^{ème} Echevin

Permanences: À l'Hôtel de Ville sur rendez-vous: 067/79.42.69 - 0475/26.32.19 rembert.vandamme@genappe.be

Attributions: Travaux (voiries et propriétés communales), Régie, Charroi communal, Aménagement et entretien des espaces publics, Propreté, Entretien des Cimetières



Vincent GIRBOUX
Président du CPAS

Permanences: Au CPAS, le jeudi de 14h à 16h sur rendez-vous au 067/64.54.50 . À l'Hôtel de Ville, le jeudi de 17h à 18h30: 067/64.54.50 - 0473/88.11.90 vincent.girboux@genappe.be

Attributions: Culture, Centre d'expression et de créativité, Académie de Musique, Logement, Transition Énergétique

DÉCISIONS DU CONSEIL 31/01/2023

Environnement :

- Approbation de la création d'une zone de stationnement pour motos sur la Rue Nicolas Lebrun demandée par l'école Nespa dont quelques élèves se déplacent à moto.
- Approbation de l'avenant n°3 à la Convention de gestion des sacs poubelles communaux payants qui stipule que les sacs pour la collecte des déchets organiques seront modifiés. Il s'agira d'un sac en polyéthylène d'une capacité de 20 litres de couleur vert clair. Il sera vendu aux citoyens au prix de 4 € le rouleau de 10 sacs.
- Approbation de l'avenant n°4 à la convention de collaboration concernant la facturation de la collecte des encombrants à domicile : 40 € pour chaque enlèvement seront payés par l'administration communale. Le complément soit : 20 € pour le premier m³, 15€ pour le 2ème m³ et 10 € pour le 3ème m³ sera payé par le demandeur.
- Approbation du renouvellement du règlement relatif la prime communale pour l'achat de langes lavables existant depuis 2018, pour les années 2023 et 2024. La prime s'élève à 50 % de la facture d'achat des langes lavables avec un maximum de 125 €.

Transition :

- Modification du calendrier du Budget participatif 2023. Les nouvelles échéances sont consultables sur notre site : Genappe.be – rubrique : Budget participatif – 2023 : le 10 mars 2023 pour participer au jury et le 31 mars pour déposer un projet.

Plan horizon proximité :

- Accord sur la proposition de répondre à l'appel projets : " Objectif Proximité " lancer par le Gouvernement wallon afin de soutenir le commerce local wallon dans la phase de relance post-covid. Une attention particulière sera portée aux projets incluant une réflexion autour des circuits courts et de l'économie circulaire. La prime versée aux candidats correspond à 60 % des dépenses éligibles pour un montant maximum de 6.000 €.

Finances :

- Prise d'acte de l'arrêté du ministre des Pouvoirs locaux approuvant, sous réserve de remarques, les deuxièmes modifications budgétaires services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2022.
- Prise d'acte des décisions de la tutelle approuvant les règlements taxes adopté par le Conseil communal de mai 2021 à octobre 2022.
- Approbation du budget 2023 de la Fabrique d'église de Ways.

Affaires générales :

- Approbation du projet pédagogique de l'accueil extrascolaire des écoles communales.
- Approbation du projet pédagogique des plaines de vacances.
- Approbation de l'introduction d'un dossier de candidature au volet « Ressources humaines » de l'appel POLLEC 2022.

Secrétariat communal :

- Approbation de la Motion demandant la libération du tounaisien Olivier Vandecasteele détenu en Iran.
- Prise d'acte de l'exclusion et du remplacement d'un conseiller du Groupe CréonsDemain au CPAS.

Travaux :

- Approbation des conditions et du mode de passation d'un marché de service pour la désignation d'un auteur de projet pour l'aménagement du Parc de la Dyle à Ways au montant estimé de 50.000 €.
- Approbation des conditions et du mode de passation du Marché de travaux - Programme 2023 - pour la réfection de voiries en hydrocarboné, pour un montant estimé à 158.187 €.
- Approbation des conditions et du mode de passation du Marché de travaux pour les Interventions localisées en voirie - Programme 2023 - au montant estimé de 133.327 €.

Urbanisme :

- Approbation du dossier de base relatif à la révision partielle du plan de secteur dans le cadre du dossier de la parcelle localisée rue Cala 1, dite « Camping de Glabais » en vue d'inscrire une zone d'habitat à caractère rural en lieu et place de la zone de loisirs.

Bibliothèque :

- Approbation du « Nouveau règlement » d'ordre intérieur du Centre de Lecture publique de Genappe
- Approbation du renouvellement de la demande de reconnaissance, en catégorie 2, de la bibliothèque de Genappe et approbation du nouveau plan quinquennal de développement de la lecture.

ENVIRONNEMENT

DES SACS PLASTIQUES POUR LES DÉCHETS ORGANIQUES

Depuis le 1er janvier, le sac en matière compostable sera remplacé par un sac en matière plastique pour le tri des déchets organiques. Une nouvelle mesure prise par in BW pour convaincre les habitants de trier davantage leurs déchets.

La généralisation des collectes sélectives de déchets organiques a considérablement modifié les gestes de tri des citoyens de la zone in BW. En 2022, l'in BW atteint les 10,5 kg /habitant/an de déchets organiques collectés.

Il s'agit là d'une excellente nouvelle puisque, pour rappel, ces déchets suivent une filière de biométhanisation : transformation en énergie renouvelable (biogaz) et valorisation comme engrais de qualité permettant d'enrichir les sols. Tout bénéfice pour l'environnement et l'agriculture locale !

L'inBW constate une différence importante entre les communes utilisant le sacs verts (6,6 kg/habitant/an) et celles utilisant le conteneur à puce (29,5 kg/habitant/an). L'ambition étant de dépasser les 25 kg/habitant/an minimum dans toutes les communes à l'horizon 2025, l'in BW a décidé de remplacer les sacs en matière compostable par des sacs en matière plastique à partir de janvier 2023.

Pourquoi avoir abandonné le sac biodégradable ?

Tout d'abord, afin de favoriser le confort d'utilisation : les nouveaux sacs seront plus résistants (pas de fuites, de décomposition ...) et ainsi convaincre les citoyens de participer activement au tri des déchets organiques.

Ensuite, ils auront un volume plus réduit, à savoir 20 litres (à la place de 25 litres) pour permettre aux

ménages de se débarrasser de leurs déchets organiques une fois par semaine, sans devoir attendre qu'un plus grand sac se remplisse. Leur prix de vente sera adapté en conséquence (0,40 € par sac au lieu de 0,50 €).

Enfin, pas de changement concernant la fin de vie de ces sacs verts usagés : qu'ils soient en plastique ou en matière compostable, à l'entrée de l'unité de biométhanisation, ils sont vidés de leur contenu. Tous les films plastiques sont sortis des déchets et sont rassemblés pour être traités dans une unité de valorisation énergétique. Les sacs compostables n'étaient donc pas compostés.

Les nouveaux sacs sont disponibles dans tous les points de vente habituels. Rassurez-vous : les anciens sacs pourront encore être utilisés.



BE WESH ! MASTERCLASS & CONCERT D'ARTY LEISO

Ce samedi 18 février, Be Wesh !, la référence du hip-hop dans le Brabant Wallon s'installe au 38. Dès 15h, une série de masterclass animées par des spécialistes permettront aux jeunes de découvrir ou de se perfectionner dans différentes disciplines : graff ; breakdance ; beatmaking et rap.

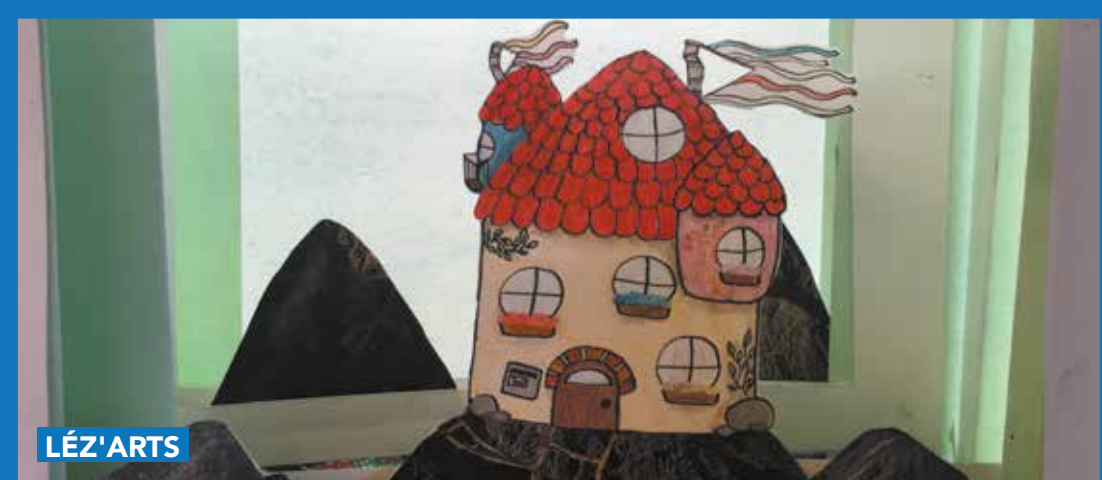
À 18h, une open stage ouverte à

tous permettra aux participants des workshops et à des invités de présenter leurs créations et démos. L'open stage sera suivie d'un concert de Arty Leiso, artiste éclectique mélangeant hip-hop, reggae, funk mais aussi électro, sur des textes en français.

Ateliers gratuits réservés aux jeunes de 10 à 26 ans.

Shows ouverts à tous.
Bar et petite restauration.
Gratuit

Informations :
Réservation sur www.le38.be, rubrique agenda.
Une organisation en partenariat avec le Centre culturel du Brabant wallon et le collectif des Maisons de jeunes du Brabant wallon.



EN MARS, DES STAGES POUR TOUS

Partons à la rencontre de nous-mêmes, de l'univers qui nous caractérise. Inventons, créons, rêvons, ... en chanson, en grand, en tout petit, en peinture ou en argile. Tout sera parfait pour dévoiler qui nous sommes, même derrière un masque ! Pour carnaval, les animateurs du Léz'Arts vous proposent une multitude de stages :

Le samedi 18 février 2023
Une matinée parents-enfants, de 10h30 à 12h30 - 2€/p
Venez créer et peindre vos masques en famille, en duo/trio avec votre/vos enfants dans une ambiance festive, pour un avant-goût de carnaval !
Matinée animée par Sophie Lys

Du 20 au 24 février 2023,
Pour les enfants de 4 à 7 ans, de 9h à 16h, garderie gratuite de 8h30 à 17h - 120€.
Nous mêlerons art plastique et musique avec les tout-petits. Nous réveillerons nos sens en musique et puis, nous dessinerons, peindrons, bricolerons pour créer un masque de notre animal favori et de petits instruments pour nous faire entendre.

Joyeuse fanfare en fin de semaine...
Stage animé par Sophie Lys

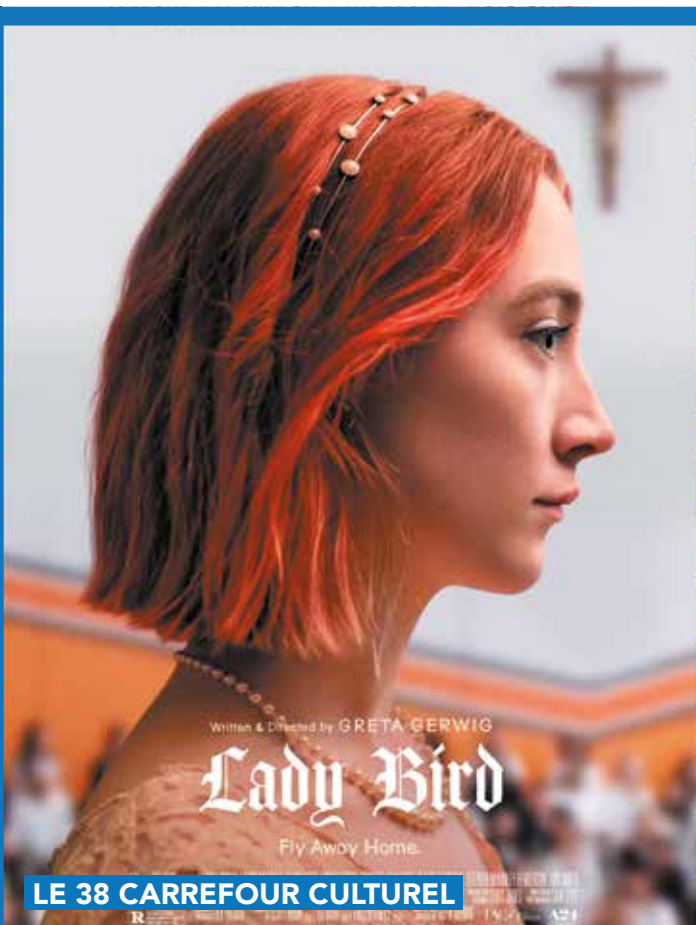
Du 20 au 24 février 2023,
De 8 à 11 ans, de 9 à 16h, garderie gratuite de 8h30 à 17h - 120€ :
Après la visite de la fondation Folon, la tête remplie de son univers, nous créerons à notre tour un monde à notre image. Aquarelles, plâtres, gravures, peintures : une série de techniques pour créer de petites boîtes où s'animerait ton monde rêvé à toi.
Stage animé par Mélanie Mertens

Du 20 au 24 février 2023, à partir de 11 ans, de 9 à 16h, garderie gratuite de 8h30 à 17h - 120€ :
Si tu es amateur de mangas ou de « petits mickey », de ligne claire ou de gros nez, de princesses ou de monstres intergalactiques. Si tu ne parviens plus à contenir le flot de ton imagination, alors ce stage est fait pour toi ! Tu apprendras à scénariser, découper, cadrer, crayonner, encrer.
Stage animé par Didier De Keyser

La semaine suivante,
Du 27 février au 3 mars 2023, adultes, de 9 à 16h - 130€ :
Nous amorcerons cette semaine par la visite du musée Art et Marges pour vous titiller l'inspiration. Superbe tremplin pour créer ensuite vos propres curiosités : images d'Épinal, créations poétiques et imaginaires. Un stage multi-techniques sur des supports variés de récupération. Et pour les parents dans le besoin : enfants admis sous votre surveillance.
Stage animé par Mélanie Mertens

Du 28 février au 2 mars 2023, de 7 à 12 ans, de 9 à 16h, garderie gratuite de 8h30 à 17h - 75€ :
Nous laisserons voyager nos mains et prendre du plaisir à toucher et malaxer la terre. Trois jours pour façonner dans l'argile nos animaux ou personnages de fiction préférés.
Stage animé par Léa Gardin

Ne tardez pas. Nos stages n'attendent plus que vous !
Infos et inscriptions sur le site :
Le38.be rubrique agenda



« LADY BIRD » AU CINÉ-CLUB

Second rendez-vous cinéma de l'année 2023, la projection de « Lady Bird » vous emmènera sur les traces de Christine McPherson, alias "Lady Bird", une adolescente qui a des rêves plein la tête et fait figure de rebelle au sein de son lycée catholique. À découvrir le 9 mars 2023 !

L'histoire
Christine « Lady Bird » McPherson se bat désespérément pour ne pas ressembler à sa mère, aimante mais butée et au fort caractère, qui travaille sans relâche en tant qu'infirmière pour garder sa famille à

flot après que le père de Lady Bird a perdu son emploi. Un débat animé par PACAGE et intitulé « Être femme en 2023 » suivra la projection.

Au Monty, à 20h. 5€. Réservation en ligne sur www.le38.be, rubrique agenda.
Dans le cadre du ciné-club initié en partenariat avec le Monty.

Informations :
Ciné-club : « Lady Bird » de Greta Gerwig, 1h35, 2018
Jeudi 9 mars à 20h
Au Monty. 5€

LE 38 CARREFOUR CULTUREL

LE RETOUR DE LA KIDS PARTY !

Traditionnel rendez-vous du Mardi gras, la kids party est de retour pour un moment 100% festif entièrement réservé aux 6-12 ans. Le 28 février, nous aurons la chance d'accueillir Daddy Cookiz, roi du beatmaking et du sampling. Un concert ludique et participatif avec des sons venus des quatre coins du monde... Peut-être aussi l'occasion unique pour les enfants de faire de la musique avec des citrons !

Le concert sera suivi d'un repas composé d'une soupe et d'un hot-dog.

Informations :
Kids Party
Mardi 28 février de 18h à 19h30. 3€ pour le concert et le repas.
Au 38, Au 38, Carrefour culturel.
Réservation indispensable sur www.le38.be/lagenda

Gilson André SA

Toutes assurances – Toutes compagnies
Placements



Rue de Ways, 51 - 1470 Genappe
Tél. : 067/79.46.46
E-mail : assurances.gilson@portima.be
www.assurancesgilson.be
N° FSMA 14169 A



LE 38 CARREFOUR CULTUREL

LES JEUNES S'OCCUPENT DE VOTRE VÉLO !

Votre vélo a besoin de réparation ou d'un simple entretien ? Les jeunes de la MJ mettent leurs compétences au profit de tous !

Depuis quelques mois, ils ont aménagé un atelier dans le jardin du 38 et se sont formés en mécanique vélo. Nous ne promettons pas de tout savoir faire, mais nous ferons notre possible (si les pièces nécessaires sont onéreuses, nous pouvons vous demander une participation) ! Prix libre.

Informations :
Prise de rendez-vous auprès de Damien – damien@le38.be



LE 38 CARREFOUR CULTUREL

UNE BALADE GUIDÉE À HOUTAIN-LE-VAL

Parsemé de belles et grandes fermes, Houtain-le-Val ne manque pas de cachet. Autrefois séparées, les deux seigneuries, Houtain-le-Val et Houtain-le-Mont, ont été réunies en une seule commune au début du XIXe siècle.

Dimanche 5 mars, enfiler vos baskets le temps d'une balade de 4 à 6km, suivie d'un verre convivial offert !

Départ à 10h de la Boulangerie Bourgeois (Rue de Nivelles 15, Houtain-le-Val). 3€/adulte, gratuit pour les enfants.

Informations :
Balade guidée de Houtain-le-Val
Dimanche 5 mars 2023 à 10h
3€, gratuit pour les enfants
Réservation en ligne sur www.le38.be, rubrique agenda.



LE 38 CARREFOUR CULTUREL

UNE SCÈNE SLAM AU 38

Venez vivre un atelier de création de slam suivi d'un moment de partage sur scène. Le 2 mars 2023, slameurs et slameuses débarqueront à nouveau sur la scène du 38 pour nous livrer des textes poignants, percutants et intenses !

Si vous désirez écrire votre slam avant la séance, nous vous invitons à un atelier de création gratuit, 17h à 19h. La scène publique se tiendra à 20h (gratuite elle aussi).

Informations :
Scène slam au 38
Jeudi 2 mars 2023 à 20h
Atelier de création de 17h à 19h
Au 38, Carrefour culturel
Réservation indispensable sur www.le38.be, rubrique agenda.



ASSOCIATION

JOUETS ANCIENS ET MAQUETTE DU CHÂTEAU DE GENAPPE

Vu le succès remporté par l'exposition de jouets anciens du 3 décembre 2022, le Cercle d'histoire a décidé de la prolonger jusqu'au 15 juillet 2023.

Ces jouets ont évoqué bien des souvenirs pour les personnes plus âgées et suscité la curiosité de plus jeunes qui, à l'heure des jeux vidéo et de l'Internet, ont découvert que leurs arrière-grands-parents et grands-parents s'amusaient avec des jouets simples en matériaux autres que le plastique.

La voiture à pédales en métal, les avions en bois construits par un garçon de 10 ans pendant la guerre 1940-1945 et l'ancêtre du Vieuw-Master entre-autres ont attiré bien des regards.

Outre l'exposition, les visiteurs ont découvert ou re-découvert la maquette du château de Genappe restaurée avec beaucoup de patience et de méticulosité par deux membres du Cercle ainsi que des figurines représentant des chevaliers et nobles belges du 15e siècle, extraites de la collection de M. Nicaise.

Le public de cette journée comptait des membres mais aussi de nombreux intéressés dont certains ignoraient l'existence du Cercle.

De vives félicitations ont été adressées pour les locaux, la richesse des collections tant archéologiques que généalogiques, pour les bibliothèques, principalement celle concernant Genappe et ses villages ainsi que le Brabant wallon, pour les publications du Cercle, pour l'accueil chaleureux et convivial lors de cette journée et surtout... pour le travail de gestion et d'organisation fourni par toute l'équipe du Cercle.

D'autres projets et activités sont au programme de cette nouvelle année 2023. Vous serez tenus au courant via notre site www.genappehistoire.be, le Facebook du Cercle et le présent journal.

Informations :
Visite de l'exposition : Les mardis non fériés de 10h30 à 12h ou sur rendez-vous uniquement via : anredg13@gmail.com
Anne Davin pour le CHAPG
Attention ! le numéro de téléphone : 067/78.05.03 n'est plus en service.

Les Jardins de Quentin

Création & aménagement de jardins

- Terrassement et nivellement
- Allées de garage et chemins d'accès
- Terrasses et abords de piscine
- Murets de soutènement et escaliers
- Clôtures et palissades
- Taille, élagage et abattage
- Tonte, plantations et entretien

Quentin Vanbellinghen
0494/98.06.18 - info@lesjardinsdequentin.be
www.lesjardinsdequentin.be



ASSOCIATION - LE MONTY

ÇA BOUGE TOUJOURS AU MONTY

Le Monty se veut lieu de culture et de rencontre, sous la forme d'un « Tiers-Lieu », où se mêle repaire citoyen, lieu d'éducation permanente, fabrique théâtrale, épicerie collaborative, Repair Café, salle de spectacle et de cinéma...

En février et en mars, le Monty vous propose de nombreuses activités : Spectacles, débats, cinéma, clown, soirée « brut de décoffrage », théâtre, marionnettes pour adultes ou pour enfants, jam session, cinéclub... Pour en savoir davantage et découvrir l'agenda complet un seul endroit : lemonty.be

PUPPET CRASH TEST



17 février à 20h30 - Tout public
Durée : 1h - Gratuit
reservation@lemonty.be

Tout spectacle se répète, se cherche, avant d'être au top ! Un cabaret marionnettique, avec des formes courtes en cours de création, qui rencontreront pour la première fois un public bienveillant ! Une poignée de marionnettistes casse-cou se prêteront à ce ludique exercice !

LADYBIRD



9 mars à 20h - Prix : 5 €

Film de Ken Loach, Maggie a eu quatre enfants de quatre hommes différents. A la suite d'une liaison violente, l'assistante sociale lui retire la garde de ses enfants.

En collaboration avec Le 38, Carrefour culturel. Les projections sont suivies d'une rencontre-débat. reservation@le38.be



IN PETTO



10 mars à 20h30 - dès 5 ans
Durée : 45 min - Prix au chapeau
Cie OKIDOK de et par : Xavier Bouvier & Benoît Devos
Regards extérieurs jeu clownesque : Christine Rosignol-Dallaire, Jeannine Gretler

Les immenses OKIDOK (célébrissime duo clownesque) en résidence durant 2 semaines le Monty nous livre une séance "work in progress". Il s'agit de la version longue de leur nouveau spectacle. Comment survivre quand le monde s'écroule perpétuellement sous nos pieds ? En collaboration avec le TOF Théâtre

CONCERT / ÇA M'DIT BIEN
CLAUDE SEMAL

en duo avec Pascal Chardonne



11 mars à 20h30 - Public Adultes
Durée 2h - Prix 10, 15 ou 20€

Chanteur, comédien, acteur, on ne présente plus Claude Semal qui depuis plus de trente ans, marque la scène artistique Belge. En duo avec Pascal Chardonne, ils nous concoctent un programme tout en poésie, en engagement, en clin d'œil, en sourire voire en coups de gueules.

CHERCHE ZONE BLANCHE
DÉSESPÉRÉMENT



16 mars à 20h - Public Adultes
Durée : 2h Prix au chapeau
Documentaire de Marc Khamne

Antennes, téléphones sans fil, Wi-Fi, les ondes électromagnétiques sont partout mais certains commencent à en souffrir. Devenus électrosensibles, ils doivent se calfeutrer ou fuir. Marc Khamne a mené l'enquête pendant trois ans auprès d'une soixantaine de victimes. Entre la promotion de la 4G et la souffrance observée chez certains sur le terrain, que penser du

monde toujours plus "rapide et interconnecté" que l'on nous promet ? Des champs électromagnétiques artificiels sont diffusés aujourd'hui massivement dans notre environnement. Pouvons-nous tous être touchés à des degrés divers ? Y-a-t-il d'autres effets à moyen ou à long terme ?

En partenariat avec l'association AREHS.
La projection du documentaire sera suivie d'un échange avec le public. Soirée NO GSM / NO WIFI ...

SAINT-PATRICK : JAM SESSION IRLANDAISE



17 mars à 19 h - Tout public
Durée 3h Prix au chapeau

Pour la Saint Patrick, le MONTY se transforme en pub irlandais. Reels, jigs et slow airs au coin du bar, bières locales et jus bio du coin - peut-être une petite Guinness ? - tablées chaleureuses... Ce sera la fête ! La jam session de musique irlandaise sera animée par quelques musiciens chevronnés (du groupe Grand Air) et ouverte à tous les amis. Venez nous rejoindre !

ORGASME(S)



18 mars à 20h30 - dès 16 ans
Durée : 1h30 Prix : 14€ / 8€
Canines collectif de et par : Caroline Taillet, Léone François Janssens, Violette de Leu

Lisa, 30 ans, réalise un jour qu'elle n'a jamais eu d'orgasme. Elle part alors à la recherche de cette sensation inconnue. Cette quête la mène jusqu'au lieu où elle a vécu ses premières sensations de plaisir : un endroit étrange qui n'est autre que le bungalow de sa grand-tante décédée...

"Epaulé à la mise en scène par Lara Ceulemans, le trio accomplit un spectacle courageux, qui recèle quelques scènes puissantes (...)" Catherine Makereel - Le Soir
Orgasme(s) est une « collaboration itinérante » entre le Vilar et 13 lieux de cultures et Centres culturels du Brabant wallon. L'occasion pour vous de découvrir une création du Vilar à deux pas de chez vous. Réservations directement via www.levilar.be



ASSOCIATION - RÉSERVE NATURELLE

AGENDA DES
PROCHAINES VISITES
GUIDÉES ET GESTIONS

Environnement-Dyle vous souhaite une belle année 2023.
Voici de quoi remplir votre agenda :
Les bassins de décantation de l'ancienne sucrerie de Genappe, site ornithologique majeur du Brabant wallon, vous ouvrent exceptionnellement leurs portes.

Les visites guidées

Des ornithologues avertis vous guideront dans l'observation des différentes espèces d'oiseaux présents sur le site, rendez-vous à 9h les dimanches 26 février, 5 mars, 26 mars, 30 avril et le samedi 8 avril

Pour accéder au site veuillez respecter les consignes suivantes :
Porter des vêtements sombres, de bonnes chaussures ou des bottes si le temps est humide
Pas accessible aux poussettes
Chiens non admis
Il est recommandé de se munir de jumelles.

Informations :

La réservation est obligatoire pour les visites :
Aude Roland – 067/79.42.72 / aude.roland@genappe.be
Informations : Environnement-Dyle, Michèle Fourny, 0477/43.16.78 ou environnement.dyle@gmail.com
Une organisation de la Ville de Genappe de l'association Environnement-Dyle et du DNF.

Les gestions

Comment faire à bon compte un peu d'exercice en plein air tout en donnant un coup de pouce à la nature ?
Ne cherchez plus : participez à l'une ou l'autre gestion à la réserve naturelle de la sucrerie.

Etant donné la taille du site, des bénévoles viennent régulièrement en renfort pour couper des saules qui assèchent les bassins de décantation ; dégager des passages pour les visites guidées ou éliminer des plantes invasives.
Les tâches sont donc diverses : tronçonner, ébrancher, ramasser, brûler, ... en fonction des compétences de chacun, au rythme qui convient et le temps que l'on veut.

Le matériel et des gants sont fournis par Environnement-Dyle, grâce à un subsidie provincial. C'est également la province qui assure les bénévoles.

Vous êtes bienvenu(e) les jours suivants : le samedi 4 mars et les dimanches 19 mars, 2 avril et 23 avril.

Informations :

Inscription obligatoire pour les gestions auprès de Marc Georges 0496 /16.06.74 ou marcgeorges6@hotmail.com pour infos, heure et lieu de rendez-vous.

optiqueradoux

Contrôle de la vue
Lentilles de contact
Appareils auditifs

Rue de Ways, 3
1470 Genappe

www.optiqueradoux.be
optique.radoux@skynet.be

067/77.29.33

MAISON TABURIAUX & FILS

Pompes funèbres • Funérarium
Salle de réception

Tél. 067 77 25 08
pftaburiaux@skynet.be
www.funeraillies-taburiaux.be

2, Rue Dellis
1470 Ways



ASSOCIATION

SOIRÉE BAVAROISE

« Le Renouveau Musical de Genappe organisera le samedi 4 mars prochain sa traditionnelle soirée bavaroise. Rendez-vous dès 19h à l'espace 2000 (salle polyvalente) pour apprécier l'habitude chouchoute maison ou son plat de remplacement (boulettes sauce tomate).

La soirée musicale débutera vers 20h30 et sera comme à l'accoutumée animée par notre orchestre en tenue de circonstance. Après deux ans d'absence cette organisation ancrée dans les traditions locales depuis plus de 25 ans revient ! Nous vous y attendons nombreux.

Informations :
Soirée bavaroise le 4 mars dès 19h.
Renouveau musicale de Genappe : 067/77.17.08, ou via rmgenappe@skynet.be.
Paf : de 5 € : soirée 14 € : apéritif maison/soft, plat de remplacement et soirée 18 € : apéritif maison/soft, repas chouchoute et soirée.



ENVIRONNEMENT

ACTION RÉCUP DANS CERTAINS RECYPARCS

L'InBW propose un nouveau service pour favoriser la récupération et la réutilisation d'objets divers. Vous pouvez à présent déposer vos objets en bon état et réutilisables au recyparc. Pour l'instant, un Espace Récup' est aménagé dans certains recyparcs des communes de la zone in BW à savoir à Perwez, Chaumont-Gistoux, Braine-le-Château et Ittre. Et lors de l'ouverture du nouveau recyparc de Nivelles, un espace Récup' y sera également installé. A ce jour, il s'agit d'une expérience pilote, si elle s'avère concluante, elle pourra être renouvelée et étendue à d'autres recyparc de la zone in BW dont Genappe fait partie.

Dans un recyparc, « l'Espace Récup » est un endroit affecté à la collecte de biens réutilisables. Les préposés les placeront eux-mêmes dans un conteneur affecté à cet effet. Attention : La récupération de ces biens par les citoyens directement sur le recyparc sera interdite.

Les objets déposés seront récupérés par la « Ressourcerie RESTOR », avec laquelle in BW collabore. Celle-ci veillera à ce que les objets récupérables soient triés, nettoyés, étiquetés, testés et revendus ensuite à petites prix dans les magasins de seconde main de Tubize et Genappe.

Quels sont les objets acceptés ?

Les objets acceptés

- Mobilier
- Articles bébé
- Articles ménagers (bibelots, vaisselles, déco, ...)
- Vélos, poussettes, trottinettes, rollers,...
- Loisirs : Jouets, sports, jeux, livres, BD,...
- Bricolage : outils et quincaillerie, échelles,...
- Autres : tapis, valises, sacs à dos, bassines, parasols, brouettes,...

Seuls les objets en bon état sont acceptés !

Les objets refusés

- Canapés et fauteuils griffés ou déchirés.
- Meubles démontés.
- Objets abîmés, incomplets ou dépareillés.
- Vaisselle banale en moins de 4 exemplaires.
- Bouteilles, flacons et bocaux en verre.
- Cassette vidéo ou audio, CD et DVD.
- Revue et encyclopédies.
- Cosmétiques, aliments.
- Appareils au gaz.
- Sièges bébé ne répondant plus aux normes de sécurité.
- Matériaux de construction (hors bois massif et panneaux complets)
- Objets électriques
- Vêtements

Si vous ne savez pas vous déplacer dans les différents recyparcs qui proposent cette nouvelle action. La ressource de Genappe est toujours disponible pour donner une seconde vie à vos objets. Elle se situe à la rue de Glabais n°14 à Genappe et elle est ouverte du mardi au sa-

medi de 10h à 18h. Un enlèvement gratuit à domicile est également possible (si 25 % des objets sont récupérables).

Informations :
« Ressourcerie RESTOR » : 02/355.07.49 ou www.restor.be



ENVIRONNEMENT

APPEL AUX FÉRUS DU PATRIMOINE ET D'HISTOIRE LOCALE

La commission locale développement rural (CLDR) a organisé, en son sein, un groupe de travail sur les « lieux-dits ». Ce groupe rassemble des membres de la CLDR mais aussi des représentants du Cercle d'Histoire. L'objectif du groupe est d'assurer la transmission d'un savoir immatériel avant qu'il ne se perde. Les savoirs dont il est question, ici, sont les lieux-dits. Il y a dans tous nos villages des lieux-dits liés à l'histoire locale.

C'est celle-là que nous voulons transmettre en la couchant en quelques lignes sur un panneau d'information qui sera placé à l'endroit concerné. Voici quelques lieux-dits dont vous avez peut-être déjà entendu parler sans savoir qu'il y avait une histoire derrière lui. A Bousval, le Trou du Curé, à Baisy-Thy, le Marais des chiens, à Loupoigne, le Tienne à Tend Cul, à Ways, Fosses Cajot, à Genappe, Palahaut, à Vieux-Genappe, Courte Botte,

à Glabais, Couyette et à Houtain-le-Val, Escouperrière. Si vous connaissez un lieu-dit dans votre village et que vous avez envie qu'il soit explicité ou si vous connaissez l'histoire de lieux-dits et que vous avez envie de venir prêter main forte à l'équipe pour la rédaction des textes, une seule adresse : environnement@genappe.be. Soyons fiers de notre histoire locale et veillons à sa transmission car elle donne du sens.

Commune de Genappe / situation du Projet : Glabais REVISION DU PLAN DE SECTEUR DE NIVELLES adopté par Arrêté royal du 1^{er} décembre 1981-Planche 39/8.

AVIS A LA POPULATION Réunion d'Information Préalable

Le Conseil communal de Genappe porte à la connaissance de la population son intention d'initier une révision partielle du plan de secteur de Nivelles adopté par Arrêté royal du 1^{er} décembre 1981. Le projet concerne l'ancien camping de Glabais.

Le projet consiste à affecter la « zone de loisirs » du plan de secteur actuel, en « Zone d'habitat à caractère rural ». L'autorité à l'initiative de la révision partielle du Plan de secteur est le Conseil Communal de la Ville de Genappe. L'autorité compétente pour adopter la révision du Plan de secteur est le Ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme (article D.II.52.§5, CoDT). Le terrain concerné est situé rue Cala 21 à 1473 Glabais, Parcelle sise 4^{ème} Division section D n° 363A.

A cet effet, et conformément à l'article D.VIII.5 du Code de développement territorial, **une réunion d'information préalable** sera organisée le **jeudi 16 février 2023 à 18h30 à 1470 Genappe, Espace 2000 n° 3 à la Salle du Conseil Communal**.

- Cette réunion d'information a pour objet :
- de permettre à la Ville de Genappe, en sa qualité de demandeur, de présenter le dossier de base visé à l'article D.II.44 du CoDT;
 - de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations sur le projet de révision du plan de secteur ;
 - de mettre en évidence, le cas échéant, les points particuliers qui pourraient être abordés dans le rapport sur les incidences environnementales ;
 - de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées pour le demandeur afin qu'il en soit tenu compte dans le rapport sur les incidences environnementales

Toute personne peut, adresser au Collège communal, dans les **15 jours** de la réunion d'information, ses observations et suggestions concernant le projet de révision du plan de secteur. Elle peut également mettre en évidence des points particuliers, et présenter des alternatives pouvant raisonnablement être envisagées par l'autorité, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation du rapport sur les incidences environnementales, en les adressant par écrit au Collège communal de Genappe, Espace 2000 n° 3 à 1470 Genappe en y indiquant ses nom et adresse et la référence « Modification plan de secteur /Glabais ».

Des informations peuvent être obtenues auprès de :

**Ville de Genappe
Service Urbanisme et Aménagement du Territoire**
Madame Isabelle DELHAYE ou Madame Céline DEHOMBREUX
Espace 2000 n° 3 à 1470 Genappe
isabelle.delhaye@genappe.be 067/79 42 25
celine.dehombreux@genappe.be 067 79 42 37

**Bureau d'études agréé
Atelier d'architecture DR(EA)2M
Place Communale 28 ,6230 Pont-à-Celles**
Monsieur Colin SONCK ou Monsieur Nicolas PERLOT
Place Communale 28,6230 Pont-à-Celles
071/84 02 99
info@drea2m.be



MOBILITÉ

STATIONNEMENT, À RETENIR

Il arrive régulièrement que le Service mobilité soit interpellé sur des problèmes de stationnement qui génèrent conflits et gênes entre usagers. L'objectif du présent article est de rappeler les dispositions de base du Code de la route en la matière et d'attirer l'attention du lecteur sur les impacts négatifs d'un stationnement illégal sur la sécurité de l'ensemble des usagers de l'espace public.

Les aspects règlementaires liés au stationnement.

Le code de la route a prévu un ensemble de dispositions déterminant le comportement à adopter par l'utilisateur en matière de stationnement. Elles sont d'application uniquement sur le domaine public.

Tout d'abord, il importe de rappeler la distinction entre le stationnement et l'arrêt. Ainsi, l'arrêt se définit comme étant le temps nécessaire pour embarquer ou débarquer des personnes ou des choses (déménagements – livraisons). Un véhicule sera considéré comme étant en stationnement s'il est immobilisé au-delà du temps requis pour l'arrêt.

Rappelons que les bicyclettes et les cyclomoteurs ne sont pas concernés par les règles de stationnement. Le code de la route précise à cet égard qu'ils doivent être rangés de manière telle qu'ils ne gênent pas ou ne rendent pas dangereuse la circulation des autres usagers, à moins que leur stationnement soit prévu et annoncé

par le signal E9 accompagné du panneau additionnel. C'est l'article 23 du code de la route qui reprend les règles de base. En principe, le stationnement doit toujours s'effectuer à droite dans le sens de la marche. Toutefois, si la chaussée est à sens unique, le véhicule peut être rangé de l'un ou de l'autre côté.

Dans les agglomérations, le stationnement est autorisé uniquement sur les accotements de plain-pied, à condition de laisser 1,50 m disponible pour les piétons du côté extérieur de la voie publique. Il est donc interdit, dans ce cas, sur les accotements en saillie.

En dehors des agglomérations, il prendra place sur n'importe quel accotement, toujours en laissant 1,50 m disponible pour les piétons. S'il n'y a pas d'accotement disponible, le stationnement s'effectuera alors en chaussée. Dans ce cas, le véhicule sera placé à la plus grande distance possible de l'axe de la chaussée ; parallèlement au bord de la chaussée et en une seule file.

Le stationnement est interdit dans les voiries à statut spécial comme les autoroutes, les routes pour automobiles, les zones résidentielles, les zones piétonnes sur les trottoirs, les pistes cyclables, le passage pour piétons; si la chaussée est divisée en bandes de circulation, si le véhicule ne laisse pas plus de 3 mètres disponibles en chaussée, aux endroits où une réglementation particulière va l'interdire au moyen d'une ligne jaune

discontinue ou des signaux prévus à cet effet; dans les zones résidentielle et de rencontre, sauf là où il est spécifiquement indiqué.

Ville ou campagne, même combat !

On constate des attitudes différentes des automobilistes dans les villages et dans les villes. En effet, à la campagne, les trottoirs sont souvent en faible saillie, voire de niveau avec la chaussée et il est fréquent de voir l'utilisateur stationner sur le trottoir, voire contre les bâtiments afin de dégager et de protéger son véhicule de la circulation. C'est une attitude assez habituelle, comme si la fonction du trottoir perdait son sens en milieu rural. Or, le comportement du conducteur doit se référer au code de la route que l'on soit à la ville ou à la campagne. Ces habitudes sont particulièrement préjudiciables à la sécurité et tout simplement au déplacement des piétons.

Certains peuvent le regretter mais la voiture occupe encore beaucoup l'espace public. Dans un souci de sécurité de tous mais aussi d'une meilleure cohabitation, nous vous demandons de la bienveillance dans vos comportements sur la route. Veuillez donc à laisser la place aux piétons pour circuler sur l'accotement et aux voitures pour pouvoir continuer à circuler sereinement sur l'espace public.

Texte largement inspiré de la Collection Empathique du SPW, n°11 et 12.



APPEL À PRÉ-PROJET 2024-2028

Dans le cadre de la future candidature du GAL Pays des 4 Bras, un appel à pré-projets est lancé à destination des citoyens, acteurs locaux, associations, communes, agriculteurs, entrepreneurs ... L'objectif, identifier et sélectionner les futurs projets qui pourront être développés et financés sur le territoire du GAL à l'horizon 2024-2028 dans le cadre des Fonds européens agricoles FEADER (avec le soutien de la Wallonie, de l'Union européenne et des communes de Genappe, Les Bons Villers et Villers-la-Ville).

Vous avez des idées concrètes et originales de projet à mener à l'échelle des communes de Genappe, Les Bons Villers et Villers-la-Ville permettant de relever un des grands défis identifiés pour les 6 prochaines années ? Vous souhaitez être soutenu pour mettre en place votre projet ? Venez les soumettre par le biais de l'appel à projet !

L'appel est ouvert jusqu'au 25 février 2023. Toutes les infos sont disponibles sur le site du GAL (www.paysdes4bras.be) et l'équipe reste à votre disposition pour aider à appréhender le dispositif et à compléter les formulaires.

positif et à compléter les formulaires.

Les 5 grands défis à l'horizon 2028

- Réduire notre dépendance aux énergies fossiles et notre impact sur le climat
- Préserver, valoriser voire restaurer notre cadre de vie
- Développer l'offre culturelle, touristique et de loisir de proximité
- Renforcer la vocation nourricière du territoire
- Renforcer les liens sociaux et la participation de tous à la vie du territoire

Le financement possible concerne essentiellement des actions d'accompagnement, d'études, de promotion, de sensibilisation, de formations, d'animations, des actions sur le terrain mais exclut les dépenses d'investissements (infrastructures, matériel roulant, ...).

Informations :

Olivier Servais, coordinateur GAL Pays des 4 Bras – coordination@paysdes4bras.be 0475/94.20.83



PCS

LES JEUNES CONSEILLERS AU GOÛTER DE NOËL DES AÎNÉS

Le 21 décembre dernier, la Ville de Genappe organisait son traditionnel Grand goûter de Noël afin de mettre à l'honneur les aînés de l'entité. Lors de cette après-midi, le conseil communal des enfants a tenu à participer à sa manière. Jeunes et moins jeunes ont

partagé un moment convivial et intergénérationnel, particulièrement riche et joyeux.

En effet, les enfants ont pu servir les goûters, danser et partager cette après-midi en présence également des autorités communales et l'AMO Tempo.

PCS

LA PAPOTE RECHERCHE DES VOLONTAIRES

La Papote est une activité qui s'adresse aux personnes souhaitant améliorer leur maîtrise du français. Chaque mardi, de 9h à 11h à la Bibliothèque de Genappe, les participants se réunissent autour d'une table, pour échanger autour d'un thème de la vie quotidienne.

L'objectif ? Améliorer la maîtrise de la langue, devenir autonome, échanger, créer du lien, offrir aux participants une meilleure intégration et de s'ouvrir à d'autres cultures. Grâce à cet apprentissage, les participants prennent conscience de leur situation,

mettent des mots sur ce qu'ils vivent et peuvent exercer un pouvoir réel sur leur vie. Ce projet est mis en place pour permettre à ces bénéficiaires de participer de manière active, de s'exprimer, d'être écoutées, de développer leur esprit critique, d'être en lien avec d'autres, d'amener des changements dans leur vie....

Des ateliers d'apprentissages sont organisés chaque semaine en collaboration avec le Centre de lecture Publique de Genappe et des pédagogues volontaires et bénévoles. Plusieurs acteurs sociaux y sont associés tels que le Centre

d'Intégration du Brabant Wallon, le Centre Public d'Action Sociale et l'Aide en Milieu Ouvert Tempo.

Nous recherchons des volontaires

Pour participer à l'aventure, nous vous invitons à remettre une proposition motivée avec une présentation de base ainsi que les matières dont vous pourriez vous occuper auprès du Service social de la Ville à l'Hôtel de Ville.

Informations :

Service social - Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe ou l'adresse info@genappe.be.





CARNET DE L'ÉTAT CIVIL

Cette liste n'est pas exhaustive. Le Règlement Général de Protections des Données, entré en vigueur le 25 mai 2018, vise à la protection des informations et données privées. Désormais, il appartient aux familles de décider de la publication des naissances, décès et mariages qui les concernent, dans le Bulletin communal.

NAISSANCES

- BONTEMPS Victoire de Vieux-Genappe
- EDDAOUY KHALFI Insaf de Bousval
- FION MALFROIDT Elios de Baisy-Thy
- VANDEWATTYNE Lucien de Bousval

POPULATION

JUST ON WEB

Dorénavant, tous les actes d'état civil qui vous concernent sont consultables via la plateforme Just on Web (<https://justonweb.be>). Il vous suffit d'aller dans la rubrique « Extraits et copies » et de vous

connecter via un lecteur de carte d'identité ou via itsme. Si l'acte demandé ne se trouve pas encore sur la plateforme, c'est elle qui se charge de faire la demande à la commune concernée.

POPULATION

MY EBOX

Lorsque vous souhaitez obtenir votre extrait de casier judiciaire par voie électronique, vous pouvez en faire la demande au service population. Il vous suffit de leur adresser un email à l'adresse suivante : pop-ec@genappe.be. Dans cet email, vous devez préciser la raison pour laquelle vous avez besoin de votre extrait de casier judiciaire car il existe de nombreux modèles dif-

férents. Vous pourrez alors récupérer votre document sur le site « My Ebox » : <https://myebox.be/fr> qui est une plateforme sécurisée.

Vous avez bien sûr toujours la possibilité de demander à récupérer votre extrait de casier judiciaire en version papier. Vous devrez alors vous présenter en personne, sur rendez-vous, au service population.



LE CENTRE D'ACCUEIL APPELLE AUX DONS

Depuis quelques semaines, le Centre d'accueil de protection des demandeurs d'asile de la Croix Rouge a ouvert ses portes. Plusieurs familles sont déjà arrivées, et, il y a des besoins matériels.

Le Centre Croix Rouge recherche :

- des vêtements hommes, femmes et enfants (tous âges)
- du matériel de puériculture et des poussettes et/ ou Maxicosy
- Pour les enfants en âge scolaire niveau primaire : des vêtements et chaussures ainsi que vêtements et pantoufles

- de gymnastique
- Pour les ados : des sacs à dos, sacs de sports, tenues de sport, baskets
- du matériel de coiffure (bacs à shampoing, ciseaux, brosses à cheveux ...)

Les dons peuvent être déposés tous les jours au Centre Croix Rouge de Genappe: Rue Couture Mathy 7, 1470 Genappe

Informations :

N'hésitez pas à contacter Justine Servais au Service des Affaires sociales de la Ville, au 067/79.42.39 ou justine.servais@genappe.be.



PCS

HANDICONTACT: STAGE ÉTUDIANT À L'AVIQ



Handicontact est une rubrique qui nous permet de vous présenter régulièrement un sujet qui pourrait toucher un habitant de Genappe, en situation d'handicap. L'objectif est d'informer au mieux nos citoyens. Cette fois nous vous présentons le stage étudiant à l'Agence pour une Vie de Qualité. (l'AVIQ). Celle-ci peut accueillir des étudiants en stage, à l'Administration centrale de l'AVIQ ou dans l'un de ses 7 bureaux régionaux.

Pour obtenir un stage à l'AVIQ, vous devez suivre un programme de formation qualifiée pour la mise en place d'une convention de stage. Communiquer votre de-

mande de stage à l'AVIQ au moins un mois avant le début du stage proposé et respecter le règlement interne au personnel de l'AVIQ durant la période de stage.

Vous devez rédiger une demande de stage et y indiquer :

- vos coordonnées (nom, adresse, numéro de GSM, adresse e-mail),
- la période de stage (date de début et date de fin),
- l'école ou le centre de formation d'où vous venez,
- le type d'études ou la formation suivie,
- l'endroit où vous souhaitez réaliser ce stage (à l'Administration centrale de l'AVIQ ou dans un des 7 bureaux régionaux).

Envoyez votre demande par courrier postal à l'AVIQ, à l'attention de Monsieur Jean Riguelle, Inspec-

teur général exerçant les pouvoirs de l'Administrateur général, Rue de la Rivelaïne, 21 – 6061 Tignies-sur-Sambre

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations et/ou analyser vos besoins et y apporter une réponse adaptée et efficace, nous vous invitons à contacter directement votre bureau régional de l'AVIQ : 1, Espace Coeur de Ville, 1340 Ottignies. Tél : 010/43.51.60 Mail : br.ottignies@aviq.be

La Ville peut également vous informer. N'hésitez pas à contacter Justine Servais, notre contact Handicontact, 067/79.42.39 ou via mail à l'adresse mail suivante : justine.servais@genappe.be



PCS

LE CENTRE CROIX-ROUGE EST OUVERT

Depuis quelques mois, la Croix Rouge et son équipe s'affairent à mettre tout en œuvre pour que le Centre de protection des demandeurs d'asile puisse ouvrir à Genappe.

L'objectif ? Répondre à la saturation du réseau d'accueil et permettre à des familles, des mineurs, et des hommes isolés de ne pas dormir dehors. Depuis le 1er décembre, l'équipe a pris possession des locaux et le 15 décembre, les premiers habitants sont arrivés. Il s'agit maintenant de permettre à ces personnes de re-

trouver une vie conforme à la dignité humaine, de les laisser souffler, de les inclure et de les inviter à participer à la vie active de la commune.

L'enjeu est d'assurer l'intégration de cette nouvelle structure d'accueil au sein de la commune et de promouvoir le vivre-ensemble. Ce sont des priorités pour la Croix-Rouge et les autorités communales. Les collaborations avec des fournisseurs et partenaires locaux seront privilégiées.

Les portes de ce centre sont ouvertes à toutes et tous pour le

déploiement de projets. Si vous souhaitez venir à la rencontre de l'équipe et des personnes qui y sont accueillies, il vous suffira d'en faire simplement la demande.

Il est également possible de vous impliquer dans la vie du centre en intégrant l'équipe d'accompagnement ou en devenant volontaire.

Pour toutes informations n'hésitez pas à contacter Justine Servais, responsables du Services des Affaires sociales de la Ville : justine.servais@genappe.be - 067/79.42.39



BUREAU DECHAMPS-OTLET
VOTRE ASSURANCE QUALITÉ

FSMA 0748.731.320

Votre courtier en assurances et
placements sur Genappe

Adresse bureau : 071/812 123 Sur rendez-vous :
Rue de Ransart, 92 info@budeo.be Chemin de la Cense brûlée, 43
6220 Fleurus www.budeo.be 1472 Vieux-Genappe



TEMPO DONNE LE RYTHME DES VACANCES

Durant la période de fin d'année, l'AMO TEMPO a organisé toute une série de stages à destination de jeunes de tout âge. Pour les enfants du primaire, « le bonhomme de neige dans tous ses états » a permis d'aborder les émotions, les comprendre et les exprimer au travers de jeux, de sorties culturelles (ludothèque, musée) mais également de sorties sportives.

Pour les plus âgés, la découverte de la région par le sport (escalade, patinoire, parcours d'orientation) et d'un atelier photo était au programme. Comme notre région est belle, quand on prend la peine de l'explorer ! Le relais du visiteur possède et propose de nombreuses explorations de l'entité.

Sans oublier, le projet phare en

cette fin d'année à Genappe, le festival « MaBoule » dans le cadre de « Genappe perd la boule » qui a permis d'accompagner des jeunes et leur famille dans différents spectacles.

J'AIME LE TEMPS
Espace 2000, 12-13 - 1470 Genappe. Tél: 067/21.94.55
info@amotempo.be
www.amotempo.be



UNE PLATEFORME DE COLLABORATION CITOYENNE À GENAPPE !

Une plateforme de collaboration citoyenne existe depuis deux ans à Genappe. Elle est le fruit de la coopération de la Ville, du Centre Culturel de Genappe et de la Plateforme Francophone du Volontariat.

Elle permet d'orienter les habitants désireux de faire du volontariat vers l'offre la mieux adaptée et la plus appropriée et offre aux associations de Genappe un petit coup de pouce.

Il existe différents moyens de découvrir les offres sur le territoire. Vous pouvez aller sur le site <http://levolontariat.be> ou avoir une entrevue avec Justine Servais, cheffe

de projet et l'assistante sociale qui vous présentera le panel d'offres.

Des permanences sont organisées au Centre Culturel de Genappe tous les premiers jeudis du mois de 10h30 à midi ou encore sur rendez-vous à l'administration communal pendant les heures ouvrables.

Pour les personnes n'ayant pas la possibilité de venir en journée, une permanence a lieu le premier jeudi du mois, jusque 19h, également sur rendez-vous.

Informations :
Service des Affaires sociales :
justine.servais@genappe.be -
067/79.42.39.



SOIRÉE DES MÉRITES SPORTIFS, LE 34ÈME PALMARÈS

Avec plus de 500 personnes présentes, des numéros de grande qualité, des parcours sportifs 2022 intéressants, une soirée inoubliable ! La soirée de remise des Mérites sportifs compte sans conteste au nombre des événements incontournables de notre belle Ville.

Rires, performances acrobatiques et rythmes déjantés !
Outre les sportifs nominés, l'assistance a pu applaudir des performances époustouflantes, acrobatique et rythmiques re-

marquables dans des domaines très divers. Dès l'ouverture, le groupe de rock'n'roll - boogie-woogie a lancé le ton dynamique de la soirée suivi par le rapple schippings avec leur double dutch, leur mix de la corde à sauter, de la gymnastique, du breakdance et de la danse hiphop. Le club Happy Gym Gent tout en souplesse avec sa gymnastique rythmique synchronisée avant de faire place au Turnclub Athena qui se lança dans des numéros d'acroport ; Hanne

Coeckelberghs a allié la grâce et la force avec ses 2 numéros aériens exceptionnels de sangles et tissus. Les enfants comme les adultes ont été emportés dans l'univers de la magie et de la grande illusion de Gianni Henderson et par les jongleries des frères Dubois, du cirque Armanzo.

Comme toujours une soirée extraordinaire animée par Christian De Paepe, rythmée par l'ambiance musicale du groupe « Rafikiz ».

Les grands vainqueurs de l'année 2022

- Mérites sportifs individuels
- Or: Bonduel Amaury (Racing Formul FP1)
 - Argent: Lonbois Vincent (superbike)
 - Bronze: Musch Elise (Rugby)

Mérites sportifs collectifs :

- Or : Balle Pelote Baisy-Genappe (Equipe Régional 1)
- Argent : Golf Hulencourt (Equipe Ladies Division 1)
- Bronze : Tir aux Clays (Equipe juniors)

Les prix spéciaux :

- Prix du Bourgmeistre : Jossieaux Thomas (moto Trial)
- Prix de l'Echevin des sports : All Five Genappe (mini foot)

- Prix de l'Espoir : Golf Hulencourt (Equipe Girls U14), FC Genappe (Equipe U10)
- Plaque d'encouragement : Valentin Antoine (Coureur cycliste), FC Genappe (Ecole des jeunes), et Basket Club Genappe Lothier (école des jeunes)
- Prix de l'Effort : Brouwers Amaury (Athlétisme)
- Prix du Jury : Musch Elise (Rugby)
- Prix de la Presse : Bonduel Amaury (Racing Formul FP1)
- Prix de la Reconnaissance de la Ville : Golf d'Hulencourt (le Club et l'école de Golf), Peeters-Lebrun Jenny (Marcheurs du Lothier), Leyten Eric (FC Genappe), Bougniat Gérard (Compostelle), Delchambre Alain (Tir aux Clays), Lemmens Virginie (Basket Club Genappe Lothier).



RENOUVELLEMENT DE LA CARTE A POUR LES RÉFUGIÉS UKRAINIENS

Les réfugiés Ukrainiens en possession d'une carte A (Titre de séjour), valable jusqu'au 4 mars 2023 peuvent la renouveler jusqu'au délais d'expiration (4/03/2023). Pour cela, il suffit de prendre un rendez-vous au Service Population à partir du 18 janvier 2023 et au plus tard le 4 mars 2023.

Attention
Les personnes qui introduiront leur demande de renouvellement après le 4 mars 2023 devront faire une demande à l'Of-

fice des Etrangers et attendre leur accord.

Prenez rendez-vous dès le 18 janvier via notre guichet en ligne : <https://genappe-formulaires.guichet-citoyen.be/population/prise-de-rendez-vous-population/> ou par téléphone au 067/79.42.12 /13/14.

Lors du rendez-vous, munissez-vous de votre carte A actuelle et d'une photo d'identité récente. Cette démarche est gratuite.





BUDGET PARTICIPATIF 2023 - PROLONGATION DE DÉLAIS

Pour la troisième année, la Ville de Genappe réitère son action de démocratie participative en consacrant une partie du budget communal à la mise en place de projets d'intérêt général émanant de citoyens.

Les expériences menées en 2020 et 2021 ont été très enrichissantes. D'une part, les citoyens sont venus avec de belles idées et de très beaux projets et d'autre part, les employés communaux et les autorités ont appris à découvrir plusieurs citoyens, à travers des moments de rencontres et d'échanges concernant les projets mais aussi via le Comité de sélection.

En 2023, un montant maximum de 15.000 € par projet pourra être octroyé. L'objectif est de promouvoir la mise en œuvre d'Actions Bas Carbone en offrant la possibilité à chacun de soumettre ses idées, de les mettre à exécution et de contribuer à développer des projets participatifs visant :

- La préservation de la nature, la réduction des déchets, la réflexion sur nos modes de consommation, ...
- La mobilité décarbonée, douce ou partagée,
- La réduction de son empreinte carbone,
- Toute étude de faisabilité visant à décarboner le territoire.

Qui peut soumettre un projet ?
Tout groupement de minimum 5 citoyens (adultes et enfants) domiciliés à Genappe, à des adresses différentes. L'appel est également ouvert aux associations et entreprises de Genappe.

Le Collège et le Conseil communal ont souhaité allonger les délais. Les projets peuvent être soumis jusqu'au 31 mars 2023, à l'aide d'un formulaire en ligne ou sous format papier disponible sur simple demande au 067/79.42.65 ou sur le site Internet de la Ville de Genappe www.genappe.be (<https://www.genappe.be/bp2023abc>).

Un Comité de sélection dont la composition devra être ratifiée par le Conseil communal sera mis en place. Ses membres tiendront un rôle déterminant pour sélectionner les projets. Ce Comité sera composé de 6 représentants du conseil communal (3 pour le groupe politique représentant la majorité et 1 par groupe politique représentant la minorité), d'un représentant d'un partenaire extérieur chargé d'animer les débats, et de 12 représentants des habitants. Ce comité sera accompagné d'agents communaux qui eux disposeront de voix consultative.

Ce Comité de sélection vérifiera la recevabilité et la faisabilité des projets. Sur la base de cette analyse, une première sélection sera effectuée et les projets jugés recevables seront soumis au vote des citoyens pendant une durée de 15 jours. Ensuite le comité de sélection poursuivra son travail.

Chaque porteur de projet jugé recevable sera invité à présenter son idée devant le Comité qui déterminera un classement et proposera les montants à attribuer aux projets sélectionnés. La proclamation des projets retenus se fera au conseil communal en juin 2023.

Une autre manière de participer ?
Pour les citoyens qui n'ont pas de projet à soumettre mais qui ont tout de même envie de participer. La Ville lance un appel aux habitants intéressés par l'évaluation des projets et désirant faire partie du Comité de sélection. Le formulaire de candidature se trouve sur le site de la Ville www.genappe.be (<https://www.genappe.be/bp2023abc>) et doit être envoyé pour le 10 mars 2023 au plus tard.

Nous espérons cette année recevoir de nouveaux projets intéressants et innovants en matière de mise en œuvre d'Actions Bas Carbone sur notre territoire.



2022, UNE ANNÉE BIEN REMPLIE

En 2022, nous pouvons dire qu'une nouvelle dynamique a soufflé sur l'équipe des travaux, le bilan de toutes les interventions, réparations et rénovations réalisées est plutôt positif.

En voici pour preuve une liste non-exhaustive des chantiers subventionnés qui ont été réalisés ou terminés :
La rénovation de la rue de la Tourterelle à Houtain-le-Val est terminée pour un montant de 257.475 €.
La rue Ry d'Hez à Baisi-Thy, a également fait l'objet d'une rénovation complète de l'enduisage de la voirie et de la création d'un nouveau trottoir, pour un montant de 245.689 €.



De septembre à décembre, le Sentier du Bois Hanin à Glabais a été entièrement rénové, en pavés naturels oblongs en grès et en porphyre, pour un montant de 91.091 €.



Dans les travaux de réfection générale, une liste est établie

par le service technique, en fonction des priorités. Trois marchés distincts ont été attribués à des entreprises spécialisées. Ils reprennent des travaux de réfection de revêtements de voirie en hydrocarboné, pour un montant de 82.645 €, la réparation ou l'extension des conduits ou du réseau d'égouttage, pour un montant de 48.462 € ainsi que la remise en pristin état des ouvrages d'art pour un montant de 75.000 €.
Les travaux relatifs à ces trois marchés ont été réalisés à la rue de Fonteny, sur 1000m², au départ de la Chaussée de Nivelles à Houtain-le-Val ; au carrefour de la rue de Ninove au départ de la rue de Rêves, à Houtain-le-Val. Il faut également noter, la stabilisation latérale par éléments linéaires de contre-butage et la réfection du revêtement de voirie sur 1.000m².



D'autres réfections de revêtements ont aussi été pratiquées à la rue de Ninove, au départ de la rue des Haies, à Houtain-le-Val, également sur une surface de 1.000 m².
L'avenue des Cerisiers, au départ de la rue du Pont Spilet à Bousval, et l'avenue du Taillis (partie haute), au départ de la rue des Cerisiers, ont-elles bénéficié d'un rabotage et de la pose d'un nouvel enduit de surface, sur 1.000 m² par lot.

Un fraisage et la pose d'un nouvel enduit ont été exécutés à la rue René Evrard, au départ de la Haute Rue à Glabais, sur 1.200 m². Le trottoir côté opposé à l'école de Baisi-Thy, rue Godefroid de Bouillon, a été rénové sur 60 m².



En ce qui concerne la lutte contre les inondations, un reprofilage en empierrement stabilisé dans une zone exempte de revêtement a été réalisé notamment au chemin des Meuniers.



De nombreux ponts et pontons ont aussi bénéficié de travaux de réparation et de rénovation.

Tous ces travaux ont été réalisés, dans les règles de l'art, sous la surveillance continue des techniciens. Pour ce marché spécifique nous avons pris en charge la réparation de la maçonnerie de couverture des ponts situés rue de la Goyette à Loupoigne, au Ry de Fonteny à Loupoigne ainsi que Place Comte Cornet à Ways...

Pour 2023, nous pouvons d'ores et déjà annoncer, le maintien et le renforcement de l'objectif relatif à la sécurité des usagers sur le territoire de Genappe. Pour ce faire, l'enveloppe globale des montants relatifs aux marchés publics, s'élève à 450.000 €.

Tous les travaux projetés poursuivront le même objectif : la sécurité des usagers.

TOM-TOIT
TOITURE - CHARPENTE - ZINGUERIE

WWW.TOM-TOIT.BE
TOMTOIT@GMAIL.COM
GSM 0474/573.073

CHAUSSÉE DE NIVELLES 23
1472 VIEUX-GENAPPE



ENQUÊTE : PAROLES DE SENIORS

La Ville de Genappe et la Commission des Séniors souhaitent organiser une enquête auprès des plus de 60 ans habitant notre commune.

Cette enquête s'inscrit dans le cadre du Programme Stratégique Transversal de la Ville dont la réalisation vise une collaboration entre des services communaux différents et une participation des citoyens, des acteurs socio-économiques et le personnel communal.

Les Séniors représentent une partie importante de la population de Genappe, une catégorie qui reste active, qui participe à la vie sociale, culturelle et commerciale de la ville,

et qui a certainement beaucoup de choses à partager.

Grâce à cette enquête, nous souhaitons dégager des pistes qui permettront à la Ville de déterminer les services et les activités qu'elle pourrait proposer aux Séniors à l'avenir. La participation du plus grand nombre est donc très importante ! C'est cela qui déterminera la validité des résultats.

Le questionnaire est disponible en ligne sur le site de la Ville : www.genappe.be et également sous format papier, soit à l'accueil de l'Hôtel de Ville, soit sur simple demande au 067/79.42.65. Il peut être rempli et

retourné jusqu'au 31 mars 2023. Le questionnaire est également accessible via le QR code suivant :



Si vous avez des Séniors dans votre entourage, n'hésitez pas à leur faire parvenir le questionnaire, et éventuellement à les aider à y répondre. Ce sondage est complètement anonyme. Il est mis en place par la Société Innovons SCS, (originaire de Genappe), pour la Ville et en concertation avec la Commission Séniors.



DÉCOUVERTE DE LA RÉGION DE SAINT-HUBERT

La Ville de Genappe et la Commission Agriculture organisent le mardi 21 mars prochain un voyage d'un jour dans la Région de Saint-Hubert qui regorge de richesses patrimoniales en tout genre pour le plaisir des yeux et des papilles.

Nous vous proposons de débiter la journée sur le site provincial du Fourneau Saint-Michel et la visite du musée de la Vie rurale en Wallonie. Il s'agit d'un musée de plein air qui recrée, grâce au procédé de transplantation de bâtiments, un ensemble de hameaux wallons typiques de différentes régions géographiques du sud du Sillon Sambre et Meuse. L'endroit est le reflet de l'habitat et des métiers ruraux d'autrefois. Plus de 50 bâtiments ont ainsi été transplantés sur le site : fermes, maisons, chapelle, école, église, hangars, ateliers d'artisans... Lorsque l'on entre à l'intérieur de ceux-ci, c'est un vrai bond dans le passé ! Mobilier, ustensiles,

accessoires, outils et machines... y sont exposés tout au long de l'année. Cette visite exige de pouvoir se déplacer à pied d'un bâtiment à un autre sur le site du Fourneau Saint Michel. Une bonne mobilité est donc nécessaire.

Après le repas, nous vous inviterons à visiter la Basilique de Saint-Hubert et surtout ses combles qui, d'après les connaisseurs, valent le détour. Située en plein cœur du centre-ville, il s'agit d'une ancienne église abbatiale de l'abbaye Saints Pierre et Paul de Saint-Hubert-en-Ardenne (687-1797), elle fut élevée au rang de basilique mineure en 1927. L'église et le quartier abbatial font partie du Patrimoine majeur de Wallonie.

Programme des activités du 21 mars 2023
Un car s'arrêtera au point de ralliement suivant :

8h30 : Genappe (Rue de Bruxelles-face à l'ING)
8h45 : Baisy-Thy (Place d'Hattain)
9h : Houtain le Val (Place)
9h20 : Bousval (Ecole communale)

A l'arrivée
11h : Visite du musée de la Vie rurale en Wallonie
13h : Repas à l'Auberge du Prévost
15h : Visite de la basilique de Saint-Hubert
16h45 : Départ vers Genappe
18h : Arrivée à Genappe

Tenté par l'aventure ?
Pour y participer, il faut être citoyen de Genappe, apprécier les valeurs agricoles et s'y inscrire selon les modalités suivantes :
Le paiement tient lieu de réservation.

Attention : En cas de désistement, la somme versée ne sera pas remboursée.

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Localité :
Tél. :/.....
Lieu d'embarquement : Nbre de personne :

Je participe au voyage dans la région de Saint-Hubert le mardi 21 mars 2023 et je m'engage à payer la somme deX 50 € par Bancontact à l'inscription à l'accueil de l'Hôtel de Ville du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00 et le jeudi jusque 19h00. Pour tous renseignements, 067/79.42.01.

TALON COMPLETER A REMETTRE AVANT LE 14 MARS 2023

AGENDA

MASTERCLASS HIP-HOP

18 FÉVRIER

À partir de 15h.
Be Wesh
Réservation : www.le38.be/lagenda
Voir article page 4

UNE BALADE GUIDÉE

5 MARS

3€, gratuit pour les enfants
Réservation indispensable : www.le38.be/lagenda
Voir article page 5

CINÉ-CLUB

9 MARS

À 20h.
« Lady bird » de Greta Gerwig, 1h35, 2018.
Au Monty, à 20h. 5€.
Réservation indispensable : www.le38.be/lagenda
Voir article page 4

CONCERT

26 MARS

À 17h. À l'église de Glabais Pierre Solot et Elsa de Lacerba viendront présenter leur nouveau disque « Change » Plus d'info dans l'édition de mars 2023

MUSIQUE BAROQUE

14 MAI

À 17h. À l'église de Glabais un concert de Henry Purcell and friends interprété par La Cetra d'Orfe Plus d'info dans l'édition de mars 2023

EXPO: JOUETS ANCIENS AU CERCLE D'HISTOIRE

PROLONGÉ JUSQU'AU 15 JUILLET 2023

Visite de l'exposition : les mardis non fériés de 10h30 à 12h ou sur rendez-vous uniquement : annedg13@gmail.com
Voir article page 5

SLAM AU 38

2 MARS

À 20h.
Atelier de création de 17h à 19h
Au 38, Carrefour culturel
Réservation indispensable : www.le38.be/lagenda
Voir article page 5

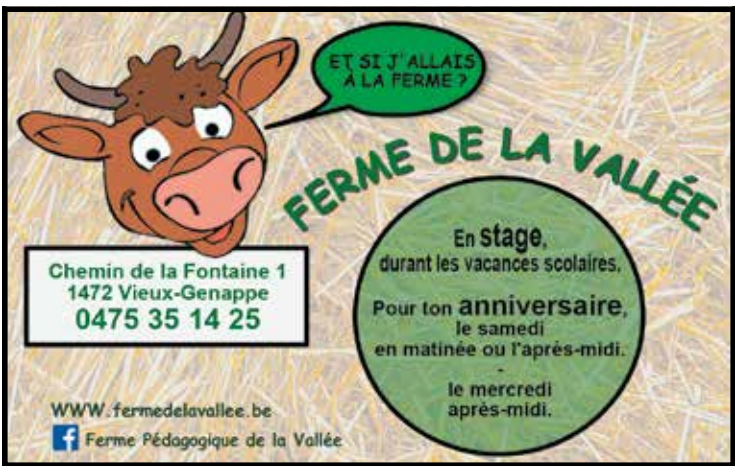
SOIRÉE BAVAROISE

4 MARS

Dès 12h.
Renouveau musicale de Genappe : 067/77.17.08, ou via rmgenappe@skynet.be
Paf : de 5 € : soirée
14 € : apéritif maison/soft, plat de remplacement et soirée
18 € : apéritif maison/soft, repas choucroute et soirée
Voir article page 7



PLUS D'INFOS SUR NOTRE FACEBOOK
@VILLEDEGENAPPE



ACHETER OU VENDRE ?

CEDIMMO@ERA.BE 067 70 07 79 ERA.BE/CEDIMMO